

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

**« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »**

Le 12 avril deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 04 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Dominique LEGRAND,
MM. Sébastien BROGNIART, Bernard GERARD
MM., Pierre VERLEY, Louis LUTUN,
MM. Jérôme MATHIEU, Pierre-Jean ANDRAL
Mmes Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE,

Etaient absents ayant donné pouvoir :
M. Jean-Philippe PROUVOST, ayant donné pouvoir à Sébastien BROGNIART,

Etaient absents excusés : MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH, Miguel BEADES
Mmes Nathalie HERBAUX, Gwendoline SPOTBEEN

N° 23-02-10

Animations

CODA Festival

Mise en place d'une billetterie

Rapport de M. le Président,

Le CODA Festival est un évènement musical dans un registre pop électro, initialement organisé par la commune de Bondues.

Suite à la volonté d'avoir un festival intercommunal, il est organisé cette année par le SIGAL le 09 Septembre 2023 sur l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Barœul.

Il vous est proposé :

- D'accepter la mise en place d'une billetterie d'accès au Coda Festival du 09 septembre 2023
- D'appliquer à cet accès un tarif tel qu'exposé ci-dessous
 - Les 100 premières entrées à 17 euros TTC
 - Les 200 suivantes à 22 euros TTC
 - Les 2 200 suivantes à 27 euros TTC
 - La réserve d'environ 400 entrées à acheter le jour même sur site à 30 euros TTC
 - Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans sur présentation d'une pièce d'identité
 - 10 packs de Tarif spécial comité d'entreprises associations d'étudiants ou BDE fixé à 20 € TTC la place, vendues par pack de 10, sur présentation d'un justificatif directement auprès du régisseur.
 - Invitations gratuites dans la limite de 5% des billets vendus

Le Comité Syndical

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Comité

Certifié conforme

Le Président

Délibération Adoptée à l'Unanimité

